

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Dysfonctionnements du comité de l'Association de défense des chômeurs».

Rapport de Mme Valérie Bourquin.

La pétition P-246 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 24 mars 2010. La commission s'est réunie le 12 avril 2010, sous la présidence de M. Rémy Burri, afin d'auditionner les pétitionnaires, puis de prendre position.

La rapporteuse remercie Mme Nathalie Bianchini, procès-verbaliste, pour la qualité de ses notes, qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 12 avril 2010

Avant l'audition des pétitionnaires, un commissaire démocrate-chrétien fait part de son étonnement concernant la lettre reçue et s'interroge sur le but de la pétition et les compétences de la commission à ce sujet. Après un bref débat, les commissaires concluent que, en tous les cas, les pétitionnaires doivent être entendus.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait remarquer que cet objet donne un éclairage sur la manière dont l'exécutif propose au délibératif de subventionner certaines associations, sans trop se pencher sur leur mode de fonctionnement et leurs buts.

Audition des pétitionnaires: Mme Marie-José Quarroz, ancienne présidente de l'Association de défense des chômeurs (ADC), MM. Maamoun Banna, ancien coordinateur de l'ADC, et Thomas Reubi, ancien secrétaire de l'ADC

En préambule, M. Reubi lit aux commissaires un document complémentaire à la pétition, intitulé «Opposition et demande d'annulation de l'assemblée générale de l'ADC du 29 mars 2010, ainsi que de l'élection du nouveau comité élu». Au début du deuxième paragraphe, il ajoute, concernant la préassemblée, que l'assemblée n'a pas été ouverte tout de suite étant donné qu'il y avait des oppositions. A la dernière ligne du cinquième paragraphe, il précise que les 14 personnes mentionnées étaient «dévolues» à M. Gérald Crettenand.

M. Ruebi résume ensuite les événements qui ont conduit à cette pétition. Les personnes ici présentes se sont retrouvées dans une première assemblée convoquée le 18 février 2010, une semaine après avoir posé leur candidature au comité. Il précise qu'ils avaient payé leur cotisation. Durant l'assemblée, M. Crettenand a décidé de modifier les statuts et a annoncé qu'il y aurait une nouvelle assemblée le 23 mars. Par la suite, celle-ci a été reportée au 29 mars, pour l'élection d'un nouveau comité. M. Crettenand a ajouté que les candidats qui s'étaient présentés, à savoir Mme Quarroz, MM. Banna et Reubi, n'étaient pas connus, alors que, en réalité, ils sont membres de l'ADC depuis déjà trois ans et que la plupart des membres de l'association les connaissent très bien. Ce report a donc été le premier élément à soulever leur désaccord. MM. Crettenand et Pattaroni ont alors proposé de voter pour définir s'il y avait lieu de reporter l'assemblée, ce qui est contraire aux règles, puisque le fait de modifier l'ordre du jour n'est pas prévu dans les statuts. Dans un premier temps, le report de l'assemblée a été refusé par 12 voix contre 8. Cependant, sur demande insistante de MM. Crettenand et Engelson, qui est l'actuel secrétaire de l'association, un nouveau vote a eu lieu et le résultat a été inversé. Le report a donc été accepté. C'est là le deuxième élément avec lequel les pétitionnaires ne sont pas d'accord.

Mme Quarroz explique avoir été choquée, surtout par le fait que beaucoup de gens n'étaient pas au courant de cette deuxième assemblée. Elle-même a rencontré un autre membre de l'ADC dans le bus, qui lui a assuré ne pas être au courant que l'assemblée était prévue le 23 mars. Quand elle lui a appris qu'elle avait reçu une convocation, il était très contrarié d'avoir été oublié, et il a téléphoné à l'association pour avoir des explications. Ce n'est que bien plus tard qu'il a reçu sa convocation. Il y a de nombreuses autres personnes qui font pourtant partie de l'ADC, et qui, comme lui, n'ont pas reçu cette convocation.

Mme Quarroz déclare être mécontente de ce qu'est devenue l'ADC. Si elle a choisi de se représenter, c'est parce que plusieurs membres partagent sa déception et lui ont demandé de reprendre la présidence de l'association, car cela allait mieux lorsqu'elle la présidait. Elle a donc demandé à MM. Reubi et Banna de reformer l'équipe qu'ils formaient auparavant ensemble, et dont la collaboration était efficace. C'est pourquoi elle est très déçue de la façon dont les choses se sont passées car, à l'évidence, les gens ont été manipulés. Non seulement l'ordre du jour n'a pas été respecté mais, en plus, on a voulu augmenter les cotisations des membres, ce qui est un autre aspect qui l'a choquée. Elle remarque que les chômeurs vivent une situation particulièrement difficile et que, actuellement, l'ADC ne fait rien pour les aider à retrouver du travail.

Elle ajoute que, lors de la deuxième assemblée, son nom n'était pas sur la liste des personnes qui voulaient se présenter pour l'élection, comme si elle n'avait jamais posé sa candidature. Elle aimerait que cette association redevienne dynamique pour arriver à motiver et à aider les chômeurs, par exemple en prenant contact avec les entreprises. De plus, il n'y a actuellement presque plus de membres.

M. Banna explique que, s'il a signé cette pétition, c'est avant tout parce que l'assemblée générale n'a pas été convoquée dans les délais et que l'ordre du jour n'a pas été respecté, puisqu'il aurait fallu procéder aux élections le jour où cela était prévu. Au surplus, des gens qui n'avaient pas payé leur cotisation ont pu voter.

Un autre aspect qui l'a choqué a été l'augmentation des cotisations au profit de l'association. Actuellement, les chômeurs doivent payer 50 francs de cotisation annuelle, alors que cette association est subventionnée par la Ville de Genève. Il trouve choquant de tirer profit des chômeurs en doublant leur cotisation. Depuis cinq ans qu'il est membre de l'ADC, jamais encore il n'avait constaté de cotisation aussi élevée.

Il explique que, lorsqu'il faisait partie du comité, les membres de ce dernier ont toujours été militants. Ils ont, par exemple, organisé plusieurs stands d'information à divers endroits clés de la ville. A cette époque, il y avait quelques centaines de chômeurs inscrits à l'ADC. A plusieurs reprises, ils ont invité des politiciens de la Ville à venir s'entretenir avec les chômeurs, pour que ces derniers puissent faire part de leurs problèmes aux autorités. Il ajoute que M. Tornare a récemment coupé la subvention de l'ADC durant une certaine période, car cette association est un foyer de problèmes depuis toujours.

Une commissaire libérale explique que le Conseil municipal ne peut en aucun cas intervenir dans les affaires des associations et annuler une assemblée générale. Elle aimerait savoir ce que les pétitionnaires attendent de leur démarche.

Après un débat sur la question, les pétitionnaires considèrent qu'ils n'ont pas choisi la procédure adéquate pour que leur volonté d'annulation de cette assemblée soit faite. Ils demandent par conséquent le retrait de leur pétition, ce qu'ils confirmeront ensuite par lettre du 13 avril 2010.

Malgré cette déclaration, un commissaire de l'Union démocratique du centre insiste pour connaître le fond des accusations portées dans la pétition, à savoir le fait que le nouveau comité chercherait à faire de l'association une «affaire de famille» et à tirer profit des chômeurs en leur faisant payer les consultations juridiques et en augmentant les cotisations.

Les pétitionnaires maintiennent leur déclaration quant au fait qu'ils trouvent choquant de tirer profit des chômeurs, et ils déplorent particulièrement celui de leur faire payer les consultations juridiques. Néanmoins, ils assurent que leurs propos ne visent en aucun cas à porter des accusations de malhonnêteté, encore moins de malversation, de la part du nouveau comité qu'ils considèrent comme tout à fait intègre.

Discussion

Une commissaire démocrate-chrétienne constate que les pétitionnaires eux-mêmes se sont rendu compte que le Conseil municipal n'était pas compétent pour donner suite à leur demande, et qu'ils ont annoncé le retrait de leur pétition. Elle propose donc son classement, afin de respecter les procédures, d'autant plus que le Conseil administratif a également reçu ce texte.

Une commissaire socialiste annonce être également en faveur du classement, tout en soulignant son malaise par rapport au contenu de cette pétition et à la gravité des accusations portées, qui plus est à l'encontre de personnes expressément citées.

Une commissaire du groupe A gauche toute! déclare être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif, car bien que l'affaire ne soit pas de la compétence de la commission des pétitions, elle soulève tout de même des questions auxquelles le Conseil administratif devrait être attentif comme, notamment, l'augmentation des cotisations.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se dit interpellé, en particulier par le fait que cette association est au bénéfice d'une subvention en nature sous forme de locaux de la part de la Ville de Genève et cela en plus de la couverture des salaires et frais de fonctionnement. Il trouve que le fait de voter ce genre de budget revient à approuver le subventionnement d'associations de ce type qui, de toute évidence, ne fonctionnent pas bien. En tout cas, l'ADC ne fait pas régner l'ordre dans ses affaires, puisque certains de ses membres se permettent de lancer des accusations qui sont tout de même assez graves, puisqu'il s'agit de gestion déloyale. C'est pourquoi il se dit plutôt en faveur du renvoi au Conseil administratif, même s'il est gêné par le fait que, au plan juridique, la commission des pétitions n'a aucune compétence. Ils pourront revenir sur cette affaire lorsqu'ils examineront le budget.

Un commissaire démocrate-chrétien confirme la proposition de classement de sa collègue, compte tenu de l'absence de compétences de la commission. Il précise toutefois que, comme cette pétition a également été adressée au Conseil administratif, il compte sur celui-ci pour agir. De plus, il tient à dire que le Parti démocrate-chrétien avait voté en faveur de cette subvention lorsque celle-ci avait été examinée. Son groupe l'avait soutenue en pensant qu'elle était utile. Dès lors, s'il y a effectivement des dysfonctionnements, c'est au Conseil administratif d'interpeller l'association.

Une commissaire des Verts déclare que, pour son groupe, il est important que la lumière soit faite sur ces questions, au moment où ils auront à voter le budget. Toutefois, ce n'est pas au Conseil municipal de porter un jugement sur cette affaire, et peut-être même que le Conseil administratif n'aura lui-même pas les compétences de s'en mêler. Il y a aussi la question de savoir quelle est la procédure car, de toute évidence, ces gens auraient dû s'adresser au juge. C'est pourquoi, au vue des diverses questions qui restent ouvertes concernant cet objet, et dans l'attente de pouvoir consulter son groupe, elle annonce qu'elle va s'abstenir.

Une commissaire socialiste souhaiterait ajouter, suite à l'intervention du commissaire de l'Union démocratique du centre que, à son avis, il ne s'agit pas d'une association subventionnée par la majorité qui dilapiderait l'argent de la Ville sans qu'il y ait un contrôle. Elle constate que, pour l'instant, ils n'ont entendu que trois personnes, elle ne se permettra donc pas de dire que cette association dysfonctionne. N'ayant entendu ni le président ni des membres du comité, elle ne peut pas se faire une idée sur le fond, et trouve que ce serait faux de porter un jugement sur cette association.

Le président met aux voix la proposition de classement de la pétition P-246. Le classement de la pétition est accepté par 8 oui (2 S, 2 DC, 1 L, 2 UDC, 1 R) contre 1 non (AGT) et 1 abstention (Ve).

PETITION DU 24 FEVRIER 2010

**au Conseil Administratif de la Ville de Genève
au Conseil Municipal de la Ville de Genève**

Objet : Halte aux dysfonctionnements déplorables du trio Robert Pattaroni, Gérald Crettenand et Boris Engelson du comité de l'ADC Association de Défense des Chômeurs
8, rue St Laurent. 1207 GENEVE

Mesdames, Messieurs,

Le 18 février, à 19 h 30, se tenait l'Assemblée Générale de l'Association ADC, dont copie de la convocation vous est jointe. Nous avons appris que cette Assemblée Générale aurait lieu, par Madame Marie-José Quarroz, ancienne Présidente, qui avait reçu une convocation le 9 février 2010, et nous en a fait part. Il nous restait 3 jours pour présenter notre candidature dans le délai fixé.

L'Assemblée est maître de son ordre du jour et celui-ci prévoyait 7 points. A l'heure prévue, le Président Gérald Crettenand ouvrit la séance dans un brouhaha indescriptible. Des membres étaient encore dans l'attente de l'obtention des statuts et de la convocation, qui n'étaient pas disponibles.

A la surprise générale, le Président et son vice-président Monsieur Robert Pattaroni, voulaient modifier l'ordre du jour : proposer le report des points 4 à 7 pour une nouvelle assemblée générale et, de fait, mettre de suite au vote à main levée ce report de l'élection au 23 mars 2010 ! De nombreux membres s'y sont opposés, affirmant que ce n'était pas légal de changer l'ordre du jour, sous prétexte d'un intervenant de la DGAS programmé pour 20h30 et de nouveaux candidats! Étrange manière de composer un ordre du jour aussi important !

Monsieur Gérald Crettenand a fait remarquer avoir diminué son comité de 7 candidats de 4 unités pour qu'il y ait toujours 7 personnes avec les candidatures extérieures au comité sortant - donc un comité prévu pour une élection assurée - Il faut constater que les candidatures perturbantes de Madame Marie-José Quarroz, ex-Présidente, Monsieur Maamoun Banna, ex-coordonateur et Monsieur Thomas Reubi, ex-secrétaire, ayant tous les trois officié à l'ADC les 4 années avant l'avènement du Comité élu en 2007, démontrent et prouvent que l'ordre du jour organisé avant le 12 février 2010 aurait dû être réglé en moins d'une heure, avant la conférence de Monsieur Vito Angelillo de la DGAS. L'Assemblée Générale aurait vite été réglée si nous n'avions pas été là !

Ce 18 février 2010, de nombreux membres firent part de leur désapprobation du non respect de l'ordre du jour par Monsieur le Président Gérald Crettenand, mais rien n'y fit! Monsieur Robert Pattaroni était manifestement mal à l'aise!... Des mains timides et disciplinées se levèrent du côté des membres attachés au comité sortant et ... on atteignit alors le score de 7 pour et 12 contre. Comme Monsieur Maamoun Banna fit remarquer que le report était donc refusé, un membre proche du comité sortant, lui tapa sur la tête avec sa casquette, et Monsieur Robert Pattaroni intervint alors pour faire remarquer à Monsieur Maamoun Banna que si dans son pays d'origine, on pouvait peut-être contester, ici en Suisse, on était en démocratie ! Il ajouta même que s'il le fallait, il appellerait la police ... C'est alors que tout le monde a pu remarquer les manières incitatives de Monsieur Robert Pattaroni, de Monsieur Gérald Crettenand et du secrétaire Monsieur Boris Engelson à faire voter ce report en insistant grassement pour faire lever des mains par des signes et recompter, même des personnes qui n'avaient pas payé leur cotisation, ou le personnel de l'ADC, afin d'inverser le score. Dès que les mains levées atteignirent le nombre majoritaire désiré, Monsieur Robert Pattaroni s'éclipsa sans mot dire ! Aurait-il eu peur d'affronter de nouvelles contestations ? Dans la foulée,

Monsieur Gérald Crettenand adopta et mit immédiatement au vote les premiers articles de « son » assemblée générale, ce qui a été entériné avec deux ou trois membres qui avaient participé.

C'est ainsi que les comptes « vérifiés » ont été « adoptés » par « l'AG du 18 février 2010 ! ».

Plusieurs membres sortirent alors en criant à la mascarade. Pour le Président, il fallait faire vite et donner la parole à Monsieur Vito Angelillo. Il lui céda son siège pour aller prendre place à côté d'une militante qu'il avait invitée et qu'il incita à intervenir. Madame Anne-Marie Peysson était en train de créer une association sociale après avoir fonctionné comme secrétaire syndicale pendant quelques années. Elle s'est retrouvée au RMCAS. Elle était donc parfaitement concernée par les modifications qui allaient être exposées. Elle fut très critique. Plusieurs membres sont alors partis pendant que d'autres personnes arrivaient ... membres ou non membres ? Nul ne le sait mais dans tous les cas venues spécialement pour le débat s'exprimer d'une manière virulente, en militants.

Peu après que Monsieur Vito Angelillo en eût terminé avec l'explication de la transformation du RMCAS et des raisons pour lesquelles cette décision avait été prise, plusieurs personnes prirent la parole dont un proche du président. Cette personne haussa la voix, puis, de plus en plus fort jusqu'à hurler carrément ensuite, faisant trembler l'immeuble et vociférant contre Monsieur François Longchamp. Il ressort de cette assemblée qu'elle était tout simplement montée comme une cabale de « militants venus militer » et Monsieur le Président Gérald Crettenand ne semblait d'ailleurs pas outre mesure dérangé.

Lors de l'Assemblée Générale de l'année précédente, tenue le 2 février 2009, à laquelle 13 personnes avaient participé pour élire un comité de 7 membres, deux candidates avaient été « recrutées » par Monsieur Gérald Crettenand quelques minutes avant l'élection, avec pour objectif la non-élection de Monsieur Maamoun Banna qui, il faut le rappeler, a sauvé l'ADC en avançant les fonds nécessaires au fonctionnement de l'association suite à la coupure de la subvention! Ces deux dames élues ont quitté l'ADC quelques semaines après.

Plus avant dans le temps encore, en 2004, Monsieur Gérald Crettenand, qui passait de temps à autre pour des permanences juridiques avant le « départ » de Madame Danielle Violaine Abdul Rahim, soutenait totalement « ce comité des dysfonctionnements », source principale de la suppression de la subvention de la Ville de Genève qui avait eu vent des malversations. Nous comprenons bien mieux maintenant la réaction de Madame Sandrine Salerno contre l'octroi de la subvention.

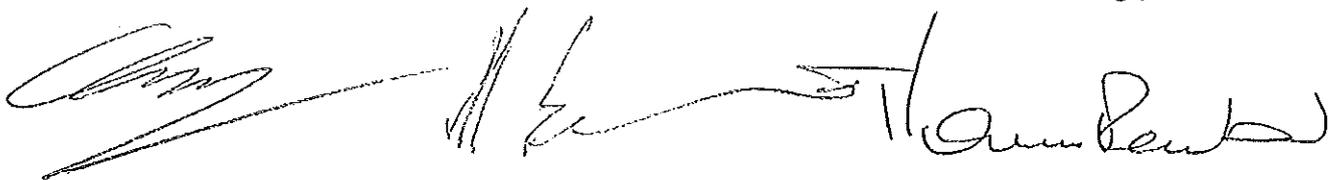
Monsieur Crettenand a confirmé devant l'assemblée, qu'il avait fait la demande d'une subvention de 252 000 francs par an, pour 2 ans, soit 554'000 francs représentant 2 postes de salaire à 96 000 francs et 60 000 francs pour les frais de gestion, alors que l'association compte moins de 100 membres. Cela démontre très clairement « l'affaire de famille » recherchée par ce comité prêt de plus à tirer profit en taxant les chômeurs pour les consultations juridiques et en doublant les cotisations !

En foi de quoi nous vous adressons la présente pétition.

Marie-José Quarroz
mjo@tecnetwork.net

Maamoun Banna
maamounbanna@gmail.com

Thomas Reubi
thomasreubi@gmail.com



**Opposition et demande d'annulation de l'assemblée générale de l'ADC du 29 mars 2010
ainsi que de l'élection du nouveau comité élu.**

Suite à un report d'assemblée générale le 18 février 2010 par Monsieur Gérard Crettenand Président, contestée par une pétition de trois membres d'anciens comités, datée du 24 février 2010 adressée au Conseil Municipal ainsi qu'au Conseil Administratif de la Ville de Genève, s'est tenue, une nouvelle assemblée générale qui a eu lieu le 29 mars 2010, ordonnée et organisée par Monsieur Gérard Crettenand, Président.

Durant cette pré-assemblée présidée par Monsieur Robert Pattaroni, vice-président sortant, assemblée composée de 23 personnes, de nombreux membres de l'Association ont demandé le report de l'élection d'un nouveau comité car cette Assemblée Générale n'avait pas lieu d'être, vu les vices de forme constatés en rapport à l'art. 9 des statuts de l'Association de Défense des Chômeurs : qui prévoient **une convocation par écrit au moins 15 jours à l'avance, qui doit adressée à tous les membres ayant cotisé, et l'art. 67 du Code Civil Suisse.**

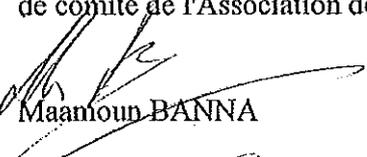
Or, non seulement de nombreux membres ayant cotisé n'ont pas reçu de convocation mais, de plus, le délai n'a pas été respecté pour un plus grand nombre de membres présents.

Diverses correspondances ont été envoyées à l'ADC par divers membres, qui, bien que membres et peut-être désireux(es) de se présenter comme candidat(es) à l'élection du comité, n'ont pas été convoqués(es) ou l'ont été très tardivement, avec des milliers d'excuses manuscrites de la plume de Monsieur Gérard Crettenand Président, sur la convocation de ceux qui ont réclamé, après avoir téléphoné, afin de comprendre pourquoi il n'avaient rien reçu pour cette A.G.

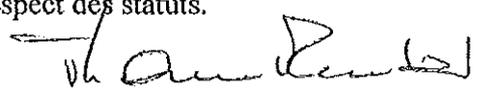
Le Président Gérard Crettenand, a passé outre les statuts de l'ADC et du Code Civil Suisse. Il a fait violer l'article 67 du CCS et a fait mettre au vote l'autorité de l'Assemblée Générale, grâce aux interventions de Monsieur Robert Pattaroni, Vice-Président sortant qui présidait cette réunion, par 14 personnes qui lui étaient dévolues, dont 7 d'entre elles devaient être élues dans un comité.

Hormis le délai de convocation non respecté pour de nombreux membres, sous l'excuse que ceux-ci s'étaient enregistrés par le site internet et qui, de fait, avaient payé par la poste; ce que Monsieur Robert Pattaroni et Monsieur Gérard Crettenand ont reconnu comme erreur; citons Madame Pércida Da Silva REIS qui elle, n'a pas reçu de convocation, bien qu'elle ait payé sa cotisation directement à la Caisse de l'ADC, lors de la première assemblée avortée. Monsieur Elias OLSON a dit à Monsieur Maamoun Banna avoir voté sans avoir payé sa cotisation, après qu'il ait reçu un téléphone une heure avant l'assemblée, lui demandant de venir voter pour eux, ce qu'il a fait en arrivant tardivement au moment du vote. De nombreux autres cas sont encore disponibles comme témoignages au besoin.

En conséquence de quoi, après avoir quitté cette réunion illégale, nous exigeons l'annulation de l'Assemblée du 29 mars 2010 et la destitution du nouveau comité élu, ainsi qu'une nouvelle élection de comité de l'Association de Défense des Chômeurs, et ceci, dans le respect des statuts.


Maamoun BANNA

Marie Jo QUARROZ

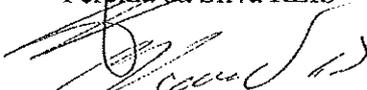

Thomas REUBI


Olivier LICHSTEINER


Pércida da Silva REIS


Olivier MONNEY


Léo MARRONI


Patrick BAUD

Thomas REUBI
15 rue des Confessions
1203 GENEVE

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
R 13 AVR. 2010
A traiter par:
Copies:

RECOMMANDEE

0910

Conseil Communal de la Ville de Genève
14 rue de l'Hôtel de Ville
C.P. 3952
1211 GENEVE 3

à l'attention de la
Commission des Pétitions

Genève, le 10 avril 2010

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la dernière Assemblée Générale convoquée par le Président de l'Association de Défense des Chômeurs le 29 mars 2010 ainsi que de votre convocation pour notre audition le lundi 12 avril 2010 à 17 h.40, nous vous adressons par la présente une demande d'annulation de l'Assemblée Générale qui s'est tenue et la destitution du nouveau comité qui, selon ce qui nous a été répondu au téléphone par l'ADC, aurait été élu après notre sortie de la salle de l'Association.

Comme vous le constaterez, plusieurs autres personnes concernées par les faits décrits, ont contre-signé le présent document.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Thomas REUBI

Annexe : mentionnée

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
 15 AVR. 2010
Attesté par
Copies:

Monsieur le Président
Rémy Burri
De la Commission des Pétitions
Conseil municipal de la Ville de
Genève.
Palais Eynard
1211 Genève 3

Genève le 13 Avril 2010

Concerne : Pétition intitulée «Halte aux dysfonctions de l'ADC »

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre accueil lors de notre audition du 12 avril 2010 et de nous avoir ainsi permis d'exprimer notre point de vue sur les dysfonctionnements actuels de l'Association de Défense des Chômeurs (ADC).

Comme exprimé au cours de notre audition, nous estimons que votre écoute a été suffisante et que dès lors il n'est plus nécessaire de maintenir cette pétition au sein de votre conseil.

En vous adressant Monsieur le Président, nos respectueuses pensées et nos salutations les meilleures.


Marie-Jo QUARROZ


Maamoun BANNA


Thomas REUBI